

Ordre du jour

- **Validation du compte rendu de la CLE du 18 juin 2014**
- Présentation des nouveaux représentants de la CLE
- Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE
- Rapport d'activités 2014 de la CLE
- Présentation du projet de SDAGE Artois-Picardie
- Questions diverses

Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la CLE du 18 juin 2014
- **Présentation des nouveaux représentants de la CLE**
- Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE
- Rapport d'activités 2014 de la CLE
- Présentation du projet de SDAGE Artois-Picardie
- Questions diverses

Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la CLE du 18 juin 2014
- Présentation des nouveaux représentants de la CLE
- **Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE**
- Rapport d'activités 2014 de la CLE
- Présentation du projet de SDAGE Artois-Picardie
- Questions diverses

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

- Qu'est ce qu'un SAGE ?
 - Document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant
 - Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau
 - Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
 - Il est élaboré par les acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
 - Des commissions thématiques (3) préparent les travaux de la CLE
 - Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

- Le SAGE est composé :
 - D'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) : opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme (notion de compatibilité)
 - D'un Règlement : opposable aux tiers (notion de conformité)
 - D'un Programme d'actions : ensemble d'actions opérationnelles que la CLE se charge d'animer (mobilisation des maîtres d'ouvrages, sensibilisation, ...) afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.
 - D'une évaluation environnementale :
 - évalue les atteintes de cette planification sur l'environnement
 - s'assure de la compatibilité de ce document avec les autres plans et programmes du territoire

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

- Projet de SAGE soumis à la consultation informelle de novembre 2014 :
 - PAGD :
 - 5 orientations
 - 19 objectifs
 - 63 dispositions
 - Règlement :
 - 5 règles
 - Programmes d'actions :
 - 36 actions
-
- *des orientations de gestion ;*
 - *des programmes d'actions à mettre en place sur des zonages prioritaires ;*
 - *l'accroissement de la connaissance ;*
 - *des actions de communication.*
-
- *répartir le volume disponible des masses d'eau superficielles ou souterraines entre les différents utilisateurs*
 - *édicter des règles d'utilisation de la ressource en eau pour restaurer et préserver la qualité de l'eau*
 - *édicter les règles nécessaires à la restauration qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques*
 - *définir des règles permettant d'assurer la continuité écologique*
-
- *réparties par priorités (1 ou 2) ;*
 - *identification des partenaires pressentis ;*
 - *identification des freins potentiels ;*
 - *appréciation des moyens de mise en œuvre (délais, coûts, financements mobilisables)*

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet inondations :

Document	Orientation	Objectif	Disposition / règle / action
PAGD	O1 : Préserver les biens et les personnes du risque d'inondation	Obj.1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en développant la conscience du risque et en améliorant le dispositif d'alerte et de gestion de crise	D2 : Actualiser et mettre en œuvre les plans communaux de sauvegarde (PCS)
		Obj.2 : Développer les actions de lutte contre les ruissellements en milieu urbain	D3 : Etablir des zonages pluviaux communaux ou inter-communaux D4 : Compenser les aménagements imperméabilisant D5 : Promouvoir les techniques alternatives de lutte contre les ruissellements en milieu urbain
		Obj.3 : Poursuivre et renforcer les démarches de lutte contre les ruissellements en zone agricole	D6 : Protéger les éléments d'hydraulique douce dans les documents d'urbanisme D7, D8 : Créer et compenser la destruction d'aménagements d'hydraulique douce

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet inondations :

Document	Orientation	Objectif	Disposition / règle / action
PAGD	O1 : Préserver les biens et les personnes du risque d'inondation	Obj.4 : Créer des zones d'expansion de crues en amont des zones à enjeux	D9 : Créer et entretenir des ZEC sur le bassin de l'Yser
		Obj.5: Mobiliser les acteurs locaux pour la restauration de méandres à l'aval de l'Yser	D12 : Organiser la veille foncière pour la restauration de méandres
	O4 : Développer les relations transfrontalières pour une gestion équilibrée de la ressource en eau	Obj.16 : Contribuer à l'effort transfrontalier de lutte contre les inondations et de préservation de la ressource en eau souterraine	D52 : Entretenir une concertation étroite avec nos voisins belges pour lutter contre les inondations
Règlement	/	/	R5 – Gestion des eaux pluviales
Programme d'actions	O1 : Préserver les biens et les personnes du risque d'inondation		A.1. Mettre en œuvre le PAPI d'intention de l'Yser
			A.2. Mettre en œuvre le PAPI complet de l'Yser

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet inondations :

Document	Orientations	Objectif	Disposition / règle / action
Programme d'actions	O1 : Préserver les biens et les personnes du risque d'inondation		A.3. Accompagner l'amélioration des pratiques agronomiques et faciliter la création d'aménagements d'hydraulique douce
			A.4. Elaborer des zonages pluviaux
			A.5. Réduire la vulnérabilité
			A.6. Restaurer des méandres à l'aval de l'Yser

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet milieux naturels :

Document	Orientations	Objectif	Disposition / règle / action
PAGD	O3 : Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques pour permettre la recolonisation du milieu par les espèces locales et prévenir les étiages	Objectif 10 : Favoriser les opérations de reconquête écologique et paysagère des cours d'eau	D36 : Rétablir la continuité écologique sur les ouvrages de franchissement de voies d'eau D37 : Encourager les opérations de réouverture de cours d'eau
		Objectif 11 : Préserver la continuité écologique longitudinale et restaurer les connexions transversales des cours d'eau du bassin versant de l'Yser	D38 : Mobiliser les zones humides du SAGE pour lutter contre les inondations D39 : Limiter les opérations de rectification de tracé et de couverture de fossés D40 : Encourager les opérations de réhabilitation de mares
		Objectif 12 : Préserver et restaurer les zones humides identifiées dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser	D42, 43 : Protéger les zones humides du SAGE et les zones humides prioritaires
		Objectif 13 : Diversifier les habitats et restaurer la ripisylve	D47 : Planter de la ripisylve sur les secteurs prioritaires

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet milieux naturels :

Document	Orientation	Objectif	Disposition / règle / action
PAGD	O3 : Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques pour permettre la recolonisation du milieu par les espèces locales et prévenir les étiages	Objectif 14 : Favoriser la recolonisation du milieu par les espèces locales et lutter contre la prolifération des espèces invasives	D48 : Restaurer les sites de fraie D49 : Lutter contre les espèces invasives
Règlement	/	/	R3 : assurer la continuité écologique des cours d'eau
Programme d'actions	O3 : Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et prévenir les étiages	/	C1. Mettre en œuvre et suivre le PGE sur les cours d'eau du bassin de l'Yser C2. Favoriser la réhabilitation et l'entretien des réseaux de mares identifiés comme prioritaires C3. Préserver la continuité écologique longitudinale

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet milieux naturels :

Document	Orientation	Objectif	Disposition / règle / action
Programme d'actions	O3 : Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et prévenir les étiages	/	C4. Préserver et restaurer les zones humides C5. Lutter contre les espèces exotiques et planter de la ripisylve C6. Restaurer les habitats des cours d'eau

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet qualité de l'eau :

Document	Orientations	Objectif	Disposition / règle / action
PAGD	O2 : Améliorer la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents	Objectif 6 : Maîtriser les pollutions d'origine domestique	D14 : Améliorer la collecte sur le réseau d'assainissement collectif D15 : Déraccorder les eaux pluviales du réseau d'assainissement D16 : Mettre en place des dispositifs de traitement du P dans les STEP < 10 000 EH D17 : Finaliser les contrôles de l'ANC → définir des ZEE en CLE (prochaine révision) D18 : Diagnostic des rejets D51 : Développer des actions de communication auprès des belges afin d'explicitier les différences de réglementation en France et en Belgique D53 : Veiller à l'usage pérenne de la nappe des Sables du Landénien des Flandres

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet qualité de l'eau :

Document	Orientations	Objectif	Disposition / règle / action
PAGD	O2 : Améliorer la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents	Objectif 7 : Maîtriser les pollutions d'origine agricole	
		Objectif 8 : Maîtriser les pollutions générées par les substances dangereuses	D24 : Rappporter la qualité du rejet à l'objectif de bon état du cours d'eau. En cas d'incompatibilité, refuser le rejet. D25 : Vérifier les autorisations de déversement délivrées par le maître d'ouvrage du réseau d'assainissement
		Objectif 9 : Maîtriser les pollutions générées par les usages de produits phytosanitaires en zone non agricole	D30 : Atteindre le « zéro phyto » dans les CT
	O4 : Développer les relations transfrontalières pour une gestion équilibrée de la ressource en eau	Objectif 15 : Sécuriser l'alimentation en eau potable du bassin versant de l'Yser Objectif 16 : Contribuer à l'effort transfrontalier d'amélioration de la qualité de l'eau de l'Yser et de lutte contre les inondations	D51 : Développer des actions de communication auprès des belges afin d'explicitier les différences de réglementation en France et en Belgique D53 : Veiller à l'usage pérenne de la nappe des Sables du Landénien des Flandres

Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE

▣ Orientations, objectifs, dispositions, règles et actions du SAGE – volet qualité de l'eau :

Document	Orientations	Objectif	Disposition / règle / action
Règlement			R1 : rejets de substances déclassantes R2 : autorisations de déversement
Programme d'actions	O2 : Améliorer la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents		B.2. Diagnostiquer les réseaux d'assainissement et inventorier les rejets directs au milieu naturel B.3. Améliorer le taux de raccordement et de desserte des secteurs zonés en assainissement collectif B.4. Améliorer le fonctionnement de l'assainissement non collectif (ANC) B.5. Favoriser l'information et la sensibilisation à des démarches spécifiques en agriculture B.8. Raisonner les pratiques agricoles en travaillant à l'échelle des conseillers et des entreprises agroalimentaires B.10. Réduire l'usage des produits phytosanitaires en agriculture B.11. Optimiser la fertilisation des sols B.13. S'assurer de la conformité des autorisations de rejets délivrées aux industries et à l'artisanat B.17. Réduire l'usage de substances dangereuses chez les particuliers et les gestionnaires d'espaces publics (communes, communautés de communes, Conseil Général, DIR, SNCF)

Ordre du jour

- ▣ Validation du compte rendu de la CLE du 18 juin 2014
- ▣ Présentation des nouveaux représentants de la CLE
- ▣ Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE
- ▣ **Rapport d'activités 2014 de la CLE**
- ▣ Présentation du projet de SDAGE Artois-Picardie
- ▣ Questions diverses

Rapport d'activité du SAGE de l'Yser 2014

Date	Type	Objet
23/01/2014 21/05/2014 24/11/2014	Bureau de la CLE	Organisation de la démarche Lecture des orientations / objectifs / dispositions / règles / actions
21/02/2014 22/04/2014 03/09/2014	CT « Milieux naturels »	Relecture du PAGD Relecture du programme d'actions et du règlement Validation sous réserves
17/02/2014 10/03/2014 23/04/2014 14/05/2014 02/09/2014	CT « Qualité »	Relecture du PAGD (2) Relecture du programme d'actions et du règlement (2) Validation sous réserves
18/02/2014 18/04/2014 04/09/2014	CT « Hydraulique »	Relecture du PAGD Relecture du programme d'actions et du règlement Validation sous réserves
07/01/2014 Mars 2014 13/05/2014	GT rédaction technique	Relecture du PAGD Relecture du programme d'actions et du règlement
Août 2014 Novembre 2014	Consultations informelles	Recueil des remarques avant proposition de validation en commission thématique et en CLE

Rapport d'activité du SAGE de l'Yser 2014

- Etudes et projets en cours :
 - ▣ Volet « hydraulique » :
 - ▣ Rédaction des documents du SAGE sur la base de la stratégie d'actions définie en CLE
 - ▣ Accompagnement de l'USAN dans l'élaboration et la mise en œuvre du dossier de candidature à l'appel à projet PAPI d'intention :
 - CCTP de l'analyse multicritères et lancement de la consultation
 - Etude de prospection foncière
 - ▣ Réalisation des aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole sur le site pilote situé en amont de Steenvoorde
 - ▣ Suivi de l'opération de lutte contre les ruissellements en zone agricole sur le Mont Ballenberg (communes de Rubrouck et Noordpeene)
 - ▣ Prospections techniques et foncières en vue de l'aménagements de ZEC en amont de Wormhout, Steenvoorde et Arnèke

Rapport d'activité du SAGE de l'Yser 2014

- Etudes et projets en cours :
 - ▣ Volet « Milieux naturels » :
 - ▣ Finalisation de l'expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ Evaluation des fonctionnalités des zones humides du SAGE
 - ▣ Définition de la stratégie d'actions du SAGE en matière de gestion des zones humides
 - ▣ Proposition des mesures du SAGE sur le volet « zones humides » en commission thématique
 - ▣ Rédaction des documents du SAGE
 - ▣ Lancement d'une démarche afin de prioriser les opérations de restauration de mares
 - ▣ Suivi de l'élaboration et dépôt du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser

Rapport d'activité du SAGE de l'Yser 2014

- Etudes et projets en cours :
 - ▣ Volet « Qualité de l'eau » :
 - ▣ Conduite d'une démarche technique visant à définir des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif
 - ▣ Finalisation du diagnostic des activités industrielles et artisanales + proposition d'un programme d'actions
 - ▣ Finalisation du diagnostic de l'assainissement + propositions d'un programme d'actions
 - ▣ Rédaction des documents du SAGE sur le volet Qualité de l'eau
 - ▣ Discussions pour la mise en œuvre d'une opération visant à améliorer la connaissance et définir un protocole de gestion de la nappe des Sables du Landénien
 - ▣ Echange sur les données de la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

Rapport d'activité du SAGE de l'Yser 2014

- Communication :
 - Lettre d'information :
 - 3 numéros : février, juin et octobre
 - 300 exemplaires
 - Acteurs du SAGE (CLE, CT, USAN, communes, associations, autres SAGE, partenaires techniques et financiers, ...)
 - Le blog du SAGE :
 - 2 242 connexions en 2014 (moyenne de 186,8 visiteurs par mois)
 - 25 articles publiés
 - Projet pédagogique :
 - 2013-2014 :
 - 264 enfants
 - 12 classes, 6 écoles
 - 2014-2015 :
 - ? enfants
 - 16 classes candidates



Rapport d'activité du SAGE de l'Yser 2014

- Objectifs 2015 :
 - Validation des documents du SAGE en CLE :
 - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
 - Règlement
 - Programme d'actions
 - Evaluation Environnementale
 - Organisation de l'impression des documents du SAGE
 - Préparation de la consultation administrative et de l'enquête publique
 - Validation du programme d'actions opérationnel de l'ORQUE de l'Yser
 - Suivi du PAPI d'intention de l'Yser
 - Constitution de brochures consacrées à :
 - La gestion des risques
 - La qualité des eaux de l'Yser

→ Proposition de validation du rapport d'activité du SAGE

Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la CLE du 18 juin 2014
- Présentation des nouveaux représentants de la CLE
- Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE
- Rapport d'activités 2014 de la CLE
- **Présentation du projet de SDAGE Artois-Picardie**
- Questions diverses

Ordre du jour

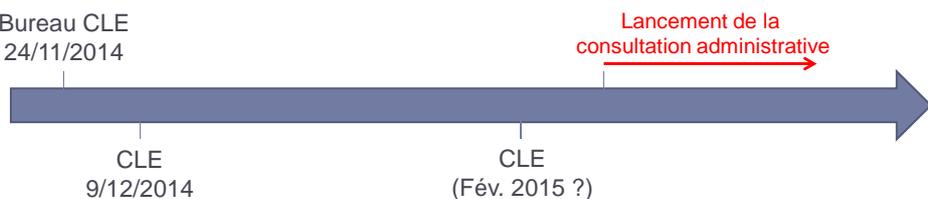
- Validation du compte rendu de la CLE du 18 juin 2014
- Présentation des nouveaux représentants de la CLE
- Présentation générale de la version provisoire des documents du SAGE
- Rapport d'activités 2014 de la CLE
- Présentation du projet de SDAGE Artois-Picardie
- **Questions diverses**

Calendrier associé à la finalisation des documents du SAGE de l'Yser

Calendrier prévisionnel :

- ▣ Prochaine CLE de validation dès obtention de l'AP...

Bureau CLE
24/11/2014



- ▣ Lancement de la consultation administrative : mars 2015 ?
- ▣ Arrêté d'approbation du SAGE prévisionnel : 1^{er} trimestre 2016 ?



Merci de votre attention

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

M. Mathieu PARAT / Mme Valentine BAILLIET
Secrétariat technique de la CLE du SAGE de l'Yser
Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord
5, rue du Bas - Radinghem en Weppes - CS 70 007
59 481 HAUBOURDIN Cédex

Tél : 03 20 50 24 66

Fax : 03 20 50 64 66

e-mail : mparat@usan.fr / vbailliet@usan.fr

Retrouver toute l'actualité du SAGE de l'Yser sur son blog : <http://sageyser.over-blog.com/>